



Quoi d'étonnant ?

La variété des reliefs de Haute-Provence prédisposait ce territoire à devenir un lieu d'accueil privilégié pour les amoureux de la nature. Grâce au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), qui fête cette année ses 30 ans, où que vous soyez vous trouverez à proximité un sentier entretenu et balisé pour les sportifs, les promeneurs, en famille, à pied, à VTT, à cheval...



LA RANDONNÉE, PRINCIPALE ACTIVITÉ PRATiquÉE AU COURS D'UN SÉJOUR TOURISTIQUE !



Pour 30% des touristes présents dans les Alpes de Haute-Provence, la randonnée est la principale activité pratiquée lors du séjour.

La beauté de ses paysages fait partie des principaux atouts de notre territoire. Pour en profiter pleinement, les habitants des Alpes de Haute-Provence, comme les touristes, bénéficient d'un excellent réseau de chemins et de sentiers qui leur permettent de parcourir notre splendide nature. Le Département joue un rôle essentiel dans l'entretien et l'aménagement de ce réseau, et le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est l'outil qui guide cette action.

Aujourd'hui, 30 ans après sa création, force est de constater tous les effets positifs de la mise en œuvre du PDIPR. On vient du monde entier pour parcourir les sentiers des Alpes de Haute-Provence. Il y a donc derrière l'indispensable entretien de ces infrastructures un enjeu d'attractivité qui ne doit pas être sous-estimé. En effet, on compte dans notre département, certains des sentiers les plus empruntés de France : Pour exemple, notamment, le sentier Blanc-Martel (60 000 passages en 2024), celui des Basses-Gorges du Verdon (160 000 passages en 2024) ou encore celui du Lac d'Allos (35 000 passages en 2024), qui permettent de parcourir les Gorges du Verdon.

Indéniablement, la randonnée reste à ce jour l'un des meilleurs moyens qui existent pour partir à la découverte de nos territoires, qui ont tant à offrir. Ainsi, comment mieux appréhender toute la splendeur de la réserve géologique de Haute-Provence sinon en la parcourant chaussures aux pieds.

Enfin, il faut aussi rappeler à quel point la pratique de la marche, qu'il s'agisse d'une courte promenade ou d'une longue randonnée, est bénéfique pour la santé. C'est pourquoi, le Département s'engage pour la promotion de cette activité, notamment en soutenant la création de nouveaux sentiers de randonnée. À ce titre je veux ici rappeler que nous avons participé à la création du GR 69 La Routo, qui relie l'Italie à la France sur les routes de la transhumance.



Les itinéraires de promenades et de randonnées des Alpes de Haute-Provence sont prêts à accueillir tous les marcheurs, pour leur offrir une expérience inoubliable. Il n'existe pas de meilleur témoignage de tout ce que nous sommes parvenus à accomplir, en 30 ans, dans le cadre de notre PDIPR.

Eliane Barreille,
Présidente du Département des Alpes de Haute-Provence

30 ANS DE TRAVAIL SUR LES SENTIERS DE RANDONNÉE

En 2025, le PDIPR compte 7 000 km d'itinéraires de randonnée pédestre/équestre balisés et régulièrement entretenus :

- 4 500 poteaux directionnels et 13 500 lames directionnelles implantés
- 300 000 € budget annuel pour l'entretien courant du réseau et la réalisation de nouveaux aménagements

Concrètement, sur le terrain :

- 23 chemins de Grande Randonnée et GR® de Pays
- 660 itinéraires de randonnée pédestre à la journée
- 225 circuits VTT balisés et labellisés par la Fédération Française de Cyclisme
- 3 grandes itinérances VTT
- 5 grands itinéraires équestres thématiques
- 1er département de France pour son réseau d'itinérance VTT
- 3ème département de France pour son réseau d'itinérance pédestre

Le PDIPR ?

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est une compétence obligatoire des Départements. L'objectif est de protéger, par délibérations communales et départementales, un réseau de chemins ruraux utilisés pour la promenade ou la randonnée non motorisée. Lorsque les itinéraires traversent des propriétés privées, un conventionnement avec les propriétaires concernés permet de valoriser une grande diversité d'itinéraires.

Dans les Alpes de Haute-Provence, ce plan a été instauré en 1995 et il fête donc cette année ses 30 ans.

PARCOURS DE CRÉATION D'UN ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE

